

**Congrès de Valence**  
**Résolution générale**  
**Amendements mis en débats**

A) Pension de réversion

2.1.1.5 Pour la CFDT Retraités, une réforme des retraites devra nécessairement adapter la pension de réversion afin de lui redonner l'objectif de maintenir le niveau de vie du survivant. Toute réforme de la réversion a besoin d'une transition longue pour préserver les droits de ceux qui auraient construit leur choix de vie au regard de la législation actuelle. Lors de la mandature, la CFDT Retraités participera aux réflexions sur les conditions pour une évolution des pensions de réversion. **MIS EN DEBAT**

**Amendement de l'UTR Loire Atlantique**

**Bureau UCR défavorable**

*Pour la CFDT Retraités, une réforme des retraites devra nécessairement adapter la pension de réversion afin de lui redonner le triple objectif de maintenir le niveau de vie du conjoint survivant, étendre les droits aux couples pacsés et harmoniser les règles de réversion entre les différents régimes. Toute réforme de la réversion a besoin d'une transition longue pour préserver les droits de ceux qui auraient construit leur choix de vie au regard de la législation actuelle. Lors de la mandature, la CFDT Retraités participera aux réflexions sur les conditions pour une évolution des pensions de réversion.*

B) Complémentaire santé

2.2.8.5 La CFDT Retraités revendique la mise en place d'un fonds mutualisé alimenté par toutes les complémentaires santé. **MIS EN DEBAT**

**Amendement de l'UTR de Côte d'Or**

**Bureau UCR défavorable**

*Suppression de l'article.*

C) La structuration des organisations de base

3.2.1.4 Les zones géographiques dans la plupart des UTR où elles existent se dénomment ULR, Union locale des retraités. Cette appellation est également utilisée par le SCPVC pour enregistrer les adhérents directs. L'appellation ULR a donc deux utilisations différentes et deux significations différentes selon que l'on parle d'adhérents ou que l'on parle de cotisations. Cette ambiguïté ne met pas les adhérents sur un pied d'égalité puisque les uns sont affectés à cette ULR et les autres invités. **MIS EN DEBAT**

**Amendement de l'UTR de Meurthe et Moselle**

**Bureau UCR favorable**

*Actuellement, les zones géographiques dans la plupart des UTR où elles existent se dénomment ULR, Union locale des retraités. Cette appellation est également utilisée par le SCPVC pour enregistrer les adhérents directs. L'appellation ULR a donc deux utilisations différentes et deux significations différentes selon que l'on parle d'adhérents ou que l'on parle de cotisations. Cette ambiguïté entraîne parfois une difficulté d'associer les adhérents issus des SSR à l'activité de l'ULR du territoire où ils résident.*

## D) Circulation de l'information

3.6.4.3 La CFDT Retraités appelle chaque UTR à améliorer la circulation de ces informations. Chaque adhérent doit être informé de l'activité de la CFDT Retraités. **MIS EN DEBAT**

**Amendement de l'UTR Haute Vienne et de la Creuse**

**Bureau UCR défavorable**

*La CFDT Retraités appelle chaque UTR à améliorer la circulation de ces informations auprès des adhérents.*